7874 - Les conditions de la pratique de l’exorcisme

question

Question : Un débat est engagé sur la pratique de ceux qui utilisent le Coran comme moyen de guérir les gens. Les uns disent qu’il n’est permis qu’aux docteurs de la science religieuse d’utiliser le Coran dans les soins destinés au public. Les autres pensent que toute personne sachant le Coran par cœur, dotée d’une foi saine et appartenant aux gens de piété et de crainte d’Allah est autorisée à utiliser le Coran à cet effet. Je voudrais un éclaircissement sur cette question notamment le jugement de la loi islamique ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Ce qui est juste est que toute personne qui lit correctement le Coran, le comprend et a adopté une foi saine et une pratique correcte marquée par une conduite droite est autorisée à pratiquer l’exorcisme à l’aide du Coran.

Il n’est pas nécessaire pour lui de connaître les détails de la loi ni d’étudier les disciplines du savoir (religieux). Cette opinion est corroborée par le récit d’Abou Said à propos de celui qui a guéri la victime d’une piqûre de scorpion et au sujet duquel il est dit : Nous ne le savions pas capable de guérir. ou selon les termes exacts du hadith rapporté par Boukhari (2276) et Mouslim (2201).

Le guérisseur doit être animé d’une bonne intention et viser l’intérêt des musulmans et ne privilégie pas l’argent et le salaire, s’il veut tirer le plus grand profit de sa lecture.

Allah le sait mieux.